

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION – ÉDUCATION NATIONALE

Académie de Strasbourg - 5 janvier 2026

Déclaration du SNALC

Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs,

Le **SNALC** a dénoncé la dégradation du dialogue social dans notre académie lors du dernier CSA. Or, depuis, rien n'a changé. Par exemple, les documents sont souvent envoyés la veille de la réunion des groupes de travail, tandis que certaines modifications essentielles sont évoquées en toute fin de GT.

Aujourd'hui, l'objet principal de ce CSA est l'actualisation des lignes directrices de gestion académique relatives à la mobilité des personnels. Pourtant, tandis que l'on déplore la perte d'attractivité des métiers, une réflexion exigeante et précise doit être menée sur la gestion des mouvements. Cette réflexion doit se construire dans une logique prospective et ne pas se borner à l'horizon d'une année scolaire.

Dans le 1er degré, qui subit de plein fouet les aléas démographiques, les mesures de carte scolaire entraînent des participations forcées au mouvement. De nombreux collègues doivent choisir entre un éloignement de plus en plus important du domicile familial et la cessation d'activité. A cela se rajoute la problématique des brigades de remplacement qui voient leurs zones élargies au niveau départemental. A l'instar du réchauffement climatique, le **SNALC** s'attend à une fonte rapide des moyens de remplacement.

De plus, dans les premier et second degrés, la proposition de recours au tirage au sort, plutôt qu'à des critères objectifs interpelle le **SNALC**. Quelle sera l'outil utilisé ? Une urne avec des boules, à l'image de la démocratie athénienne, ou un algorithme non documenté, avec toute l'absence d'aléas dont est capable un équipement informatique ? Le **SNALC** craint davantage d'opacité dans le processus d'affectation des collègues. Par ailleurs, comment justifier un tirage au sort sans la garantie d'un contrôle impartial par un commissaire de justice ?

Or, gérer c'est prévoir. De nombreux collègues, en retraite progressive, qui subissent une mesure de carte scolaire, voient leurs situations réinitialisées entre deux mouvements. Le Rectorat de Strasbourg ne dispose-t-il pas d'outils de prévision ? Suit-il vraiment les situations individuelles des personnels ? Ne possède-t-il pas les outils numériques pour extraire une tendance ? Une mesure de carte scolaire pour un agent qui va obtenir un mi-temps sur deux ans dans le cadre d'une retraite progressive devrait se régler plus finement qu'avec une affectation sur poste fixe en utilisant les bonifications.

Par ailleurs, promise lors du dernier CSA, le **SNALC** attend toujours la grille de rémunération des personnels contractuels. Le cadre académique de gestion des personnels contractuels n'est toujours pas diffusé. Faut-il en conclure une gestion au cas par cas ? Certains contractuels enseignants ont alerté le **SNALC**, au sujet des contrats qui leur sont seulement parvenus fin novembre, ce qui s'est traduit par l'absence de rémunération pendant trois mois. Jamais un tel cas de figure ne se serait produit dans le secteur privé sans finir devant les prud'hommes. Comment peut-on ensuite s'étonner des difficultés de recrutement, lorsque l'on manifeste un tel mépris à l'égard des personnels ?

De même, le document remis en GT sur les AED est largement incomplet. Nous devons nous prononcer aujourd’hui sur une grille de rémunération, dont nous n’avons pas été destinataires et qui n’est pas disponible à ce jour sur Partage.

Un mot enfin sur la mise en place des PAS, depuis cette rentrée. Comment concevoir que des AESH d’une même commune dépendent de PAS différents, ce qui empêche certaines d’être positionnées sur des établissements voisins, à forts besoins et en déficit de personnel ? L’absence de souplesse du dispositif le rend peu efficient et incompréhensible pour les agents. Loin du discours rassurant de M. le DASEN du 67, la mise en place des PAS en réalité ne règle rien, quant à la gestion des AESH et à la prise en charge de l’inclusion. Quant au management parfois agressif de ces personnels dans les établissements, il se traduit par du découragement, des démissions et un manque d’attractivité du métier. Le **SNALC** en veut pour preuve votre grande difficulté à recruter des AESH référents pour le nouveau dispositif. Pour le **SNALC**, cette attractivité du métier d’AESH passe aussi par le statut de fonctionnaire de catégorie B.

S’agissant de la rétroactivité des primes REP/REP+ pour les AED/AESH, le **SNALC** s’interroge encore sur l’action de l’administration. Comment ces personnels ou anciens personnels peuvent-ils faire valoir leurs droits ? L’employeur ne devrait-il pas être proactif dans cette démarche, en diffusant un formulaire-type de demande, comme cela se pratique dans certaines académies ? La liste des établissements d’exercice est connue, de même que les affectations des personnels : est-ce vraiment si complexe de croiser ces informations, au lieu d’attendre que les agents entreprennent eux-mêmes des démarches souvent décourageantes ?

De plus, la mise en place de la PSC laisse encore subsister de nombreuses zones d’ombre, notamment concernant la possibilité pour les agents de conserver une mutuelle surcomplémentaire en plus de la garantie socle et des garanties additionnelles proposées dans le nouveau contrat collectif. L’opacité entourant la couverture future des personnels ne peut qu’amplifier la perte de confiance envers notre institution.

Enfin, le congrès « Laïcité et liberté d’expression », organisé par le **SNALC** Alsace le 9 décembre dernier, a rassemblé près de 200 personnels de notre académie. Cet événement illustre le besoin pressant d’échanges et d’accompagnement sur ces sujets, y compris dans les établissements réputés les plus favorisés : la récente remontée d’un fait préoccupant dans un lycée alsacien à IPS « très favorisé » démontre qu’aucun établissement n’est désormais à l’abri de ces enjeux.

Ce succès illustre que, face aux défis actuels, l’analyse, la réflexion collective et l’anticipation véritable émanent du terrain. Il est regrettable que l’institution, pourtant si prompte à rappeler l’importance de la laïcité et de la liberté d’expression, ait choisi de ne pas participer à ce temps fort. Cette absence s’apparente, plus qu’à un simple désintérêt, à une forme d’indifférence face aux réalités du quotidien, et à une volonté de se tenir à distance des préoccupations concrètes des personnels. Ainsi, lorsqu’il s’agit d’assurer un dialogue direct et constructif sur les valeurs fondatrices de l’École, ce sont bel et bien aujourd’hui les acteurs du terrain, et notamment le **SNALC**, qui assument pleinement leurs responsabilités.